

exposées (aux violences physiques et sexuelles et à l'exploitation économique), sans que les pouvoirs publics ne s'en préoccupent particulièrement. Pour le MOC, il faut octroyer des droits aux personnes sans séjour légal et faire respecter la convention de Genève pour les demandeur-ses d'asile, en menant des actions globalement et à chaque niveau de pouvoir, du niveau fédéral au niveau local.

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC :**

La régularisation des personnes sans papiers à travers la mise en place d'une commission indépendante ainsi que la fermeture des centres fermés (niveau fédéral).

### 2.3 Des mesures écologiques, sociales, énergétiques

Comme évoqué dans le chapitre sur « la dimension écologique » de ce document, la recherche de solutions face à l'effondrement écologique en cours, d'une part, et le combat pour plus de justice sociale, d'autre part, doivent être menés conjointement, dans le cadre d'une « transition juste ». Le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux doivent impérativement prendre le

chemin d'une société décarbonée, résiliente et durable.

C'est d'autant plus urgent que les impacts du réchauffement climatique se font déjà sentir, comme par exemple des périodes de sécheresse de plus en plus importantes. Il est plus que jamais indispensable que la collaboration et la concertation entre les différents niveaux de pouvoir soient renforcées pour sortir de l'immobilisme en matière climatique, mais aussi de biodiversité, l'une n'allant pas sans l'autre.

Par ailleurs, du point de vue énergétique, la flambée des prix en 2022 et la hausse de l'inflation qui s'en est suivie dans différents secteurs (alimentation, transport, logement, horeca) pourraient engendrer sur le long terme une paupérisation marquée des classes moyennes et des classes populaires ainsi qu'une hausse des inégalités socio-économiques.

Faute d'un système fiscal juste et équitable dont nous attendons toujours la réforme, les pouvoirs publics se trouvent trop souvent en difficulté pour proposer des solutions structurelles aux besoins collectifs qui émergent comme ceux qui touchent à l'agriculture, au logement, à la mobilité... Face à la hausse du coût de l'énergie, les gouvernements ont pris des mesures, certes nécessaires, mais souvent de court terme, peu différenciées et insuffisantes pour compenser

les pertes de pouvoir d'achat subies par une partie de la population. Elles ont également eu le grand défaut de ne pas s'attaquer directement à l'organisation des marchés de l'énergie qui sont pourtant la cause de l'envolée des prix. Enfin, elles ont laissé pratiquement sans réponse la question de la transition énergétique et de la sortie des énergies fossiles.

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC :**

La mise en place d'un pacte logement/énergie qui doit veiller à une meilleure coordination entre tous les niveaux de pouvoir <sup>6</sup>.

### 2.4 Renforcer l'accès aux droits et aux services non marchands

Depuis plusieurs années, nous constatons la réduction des canaux de communication traditionnels (guichet, téléphone, papier) au sein des services publics sur l'ensemble du territoire.

L'usage du numérique par défaut

pour toute une série de services renforce les discriminations et accentue également un phénomène de non-recours aux droits. Celui-ci toucherait jusqu'à 50 % des personnes concernées, c'est-à-dire les personnes les plus défavorisées. En effet, tout le monde ne dispose pas des mêmes compétences informatiques, du matériel nécessaire ou d'un accès à internet. Il est donc indispensable de garder des guichets physiques accessibles à tous·tes, ce qui n'empêche pas de proposer des alternatives numériques pour celles et ceux qui le souhaitent, tout en nous dirigeant vers l'automatisation des droits <sup>7</sup>.

Par ailleurs, le MOC réaffirme l'importance du secteur associatif, qui par son action de terrain (notamment en éducation permanente, dans les secteurs de l'insertion et de l'intégration...) favorise la médiation nécessaire entre les publics et le monde politique, ce qui implique une reconnaissance financière structurelle de celui-ci, et non des moyens de plus en plus conditionnés ou réduits.

Le MOC souligne également le rôle

6. Celui-ci doit pouvoir accélérer la cadence de rénovation des logements, en se fondant d'une part sur une approche collective qui dépasse le système des primes actuel et d'autre part sur des rénovations en profondeur, en misant essentiellement sur le bâti existant, dans un processus socialement juste, en accompagnant ce(s) plan(s) de mesures de prévention et de dissuasion contre l'augmentation des loyers et des expulsions.

7. L'accord gouvernemental fédéral de 2020 évoquait d'ailleurs le sujet : « Dans les limites du cadre réglementaire concernant la protection de la vie privée, le gouvernement mettra fin autant que faire se peut au non-recours aux droits et poursuivra ses efforts pour automatiser les droits sociaux ».

essentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des missions financées par celle-ci (enseignement, culture, petite enfance...). Or l'exercice de ces missions est aujourd'hui particulièrement menacé par l'endettement de ce niveau de pouvoir.

Dans le domaine de l'accès aux droits, les discriminations se font également plus marquantes, c'est pourquoi il est nécessaire pour le MOC de mettre en place plusieurs mesures afin de lutter dans notre société contre les discriminations racistes, sexistes ou liées au niveau de revenus.

#### ⇒ Deux mesures prioritaires pour le MOC :

- Garantir à chacun·e un accès à tous les services publics, en maintenant la possibilité d'un contact téléphonique adapté à l'ensemble de la population et un réseau suffisant de guichets offrant un accompagnement qui permet la réalisation des démarches<sup>8</sup> (à chaque niveau de pouvoir).
- Un réinvestissement durable pour des biens et services d'intérêt collectif accessibles à tous·tes (niveaux communautaire et régional)<sup>9</sup>.

8. Comme le souligne Lire et Écrire « la réduction des canaux de communication traditionnels (...) n'a pas fait l'objet d'une réflexion politique préalable sur les effets de ce processus, comme si le numérique était neutre, inéluctable et allant de soi. Il est urgent que ce processus soit "pensé" ou questionné au regard des principes du service public tels que l'égalité de traitement, le caractère abordable, l'accessibilité, la neutralité, etc. Dans cet esprit, les mécanismes de discrimination que ce processus accentue doivent être identifiés et des mesures doivent être prises pour rétablir une égalité d'accès aux droits et aux services d'intérêt général ». <https://lire-et-ecrire.be/Les-citoyen-nes-en-difficulte-de-lecture-et-d-ecriture-disent-non-au-digital>

9. La Fédération Wallonie-Bruxelles est sous-financée et nécessite un réinvestissement massif en personnel, équipements et connaissances. Au niveau régional, le financement de toute une série d'actions associatives est régulièrement mis en difficulté.

## 3. Moyens d'action privilégiés

### 3.1 La fiscalité

En lien avec les revendications de la Coalition Corona et du Réseau Justice fiscale, le MOC témoigne de son attachement à la restauration d'un État social adapté aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux contemporains. Cela nécessite de refuser l'austérité et de mettre fin au dumping, à l'injustice et à l'évasion fiscale qui réduisent les marges de manœuvre budgétaires des États et exacerbent les inégalités. Plus de justice fiscale, en garantissant que chaque catégorie de revenu contribue à sa juste part, permettrait de réduire les inégalités et de mobiliser les moyens nécessaires pour financer un Green New Deal année après année.

Au niveau belge, l'injustice fiscale concerne en particulier la différence entre la taxation des revenus du travail et du capital, le manque de progressivité de l'impôt sur les personnes physiques, la multiplication des niches fiscales, la capacité pour les firmes transnationales de payer un taux effectif d'impôt des sociétés moins élevé que les PME,

une fiscalité environnementale trop peu développée... On estime par ailleurs que la fraude et l'évasion fiscales coutent chaque année quelque 30 milliards d'euros à l'État belge.

Alors que des ébauches de réforme fiscale sont régulièrement évoquées, la Coalition Corona soulignait notamment que « les projets de réforme fiscale évoqués jusqu'à présent ne ciblaient pas suffisamment les allègements sur les plus faibles revenus et ne faisaient pas suffisamment contribuer les revenus des plus grands patrimoines »<sup>10</sup>. De même, notre régime fiscal permet aux revenus du capital de demeurer sous le « radar » de l'administration fiscale, ce qui « invisibilise » la véritable capacité contributive des différents citoyen·nes. Par conséquent, ce sont les revenus connus (ceux des travailleur·ses) qui sont aujourd'hui beaucoup plus mis à contribution. Or, le constat est de plus en plus partagé que ce *statu quo* n'est plus tenable.

10. *Pour une réforme de l'impôt fondée sur la justice fiscale*, carte blanche d'un collectif de signataires dont le MOC, publiée dans *L'Écho* le 12 mai 2023; <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/pour-une-reforme-de-l-impot-fondee-sur-la-justice-fiscale/10467346.html>